

Jeunes en agriculture

Dernière mise à jour : 05 December 2024



Cette fiche est réalisée à partir des données d'identification enregistrées par les agriculteurs auprès de l'Organisme Payeur de Wallonie, dans le cadre de la politique agricole commune [PAC]. Cependant, par soucis de cohérence au sein des différentes fiches thématique, les mêmes hypothèses de travail ont été posées, et sont reprises dans le fichier « méthodologie » joint à la fiche. On entend par jeune actif, tout individu de moins de 41 ans étant agriculteur actif au sens de la Politique Agricole Commune dans des exploitations agricoles wallonnes.

Cette fiche traite des jeunes travailleurs actifs dans le secteur agricole. Elle présente la situation des jeunes agriculteurs selon leur âge, leur âge à la reprise, leur niveau de formation, leur statut social ainsi que selon le genre. Elle présente également la situation des exploitations où se trouvent ces jeunes selon les orientations technico-économiques [OTE], leur répartition géographique, les moyens de production disponibles (cheptel, surface) et le statut juridique. Pour finir, elle analyse les aides octroyées à ces exploitations dans le cadre du plan stratégique de la politique agricole commune [PAC].

En 2023, les jeunes actifs en agriculture, représentent 17,2% de la main-d'œuvre régulière en Wallonie. Ils exercent principalement leur activité à titre principal. Ils sont généralement formés en agriculture. Ils s'installent en moyenne à l'âge de 26,4 ans.

Les exploitations où travaillent ces jeunes représentent 20,7 % des exploitations agricoles et occupent 25% de la superficie agricole utilisée [SAU] en Wallonie. L'élevage bovin reste un secteur important chez les jeunes agriculteurs wallons. 29,5% des aides issues du plan stratégique de la PAC sont consacrés aux exploitations gérées par des jeunes.

Malgré une population agricole relativement vieillissante, les jeunes sont bien présents au sein des exploitations wallonnes

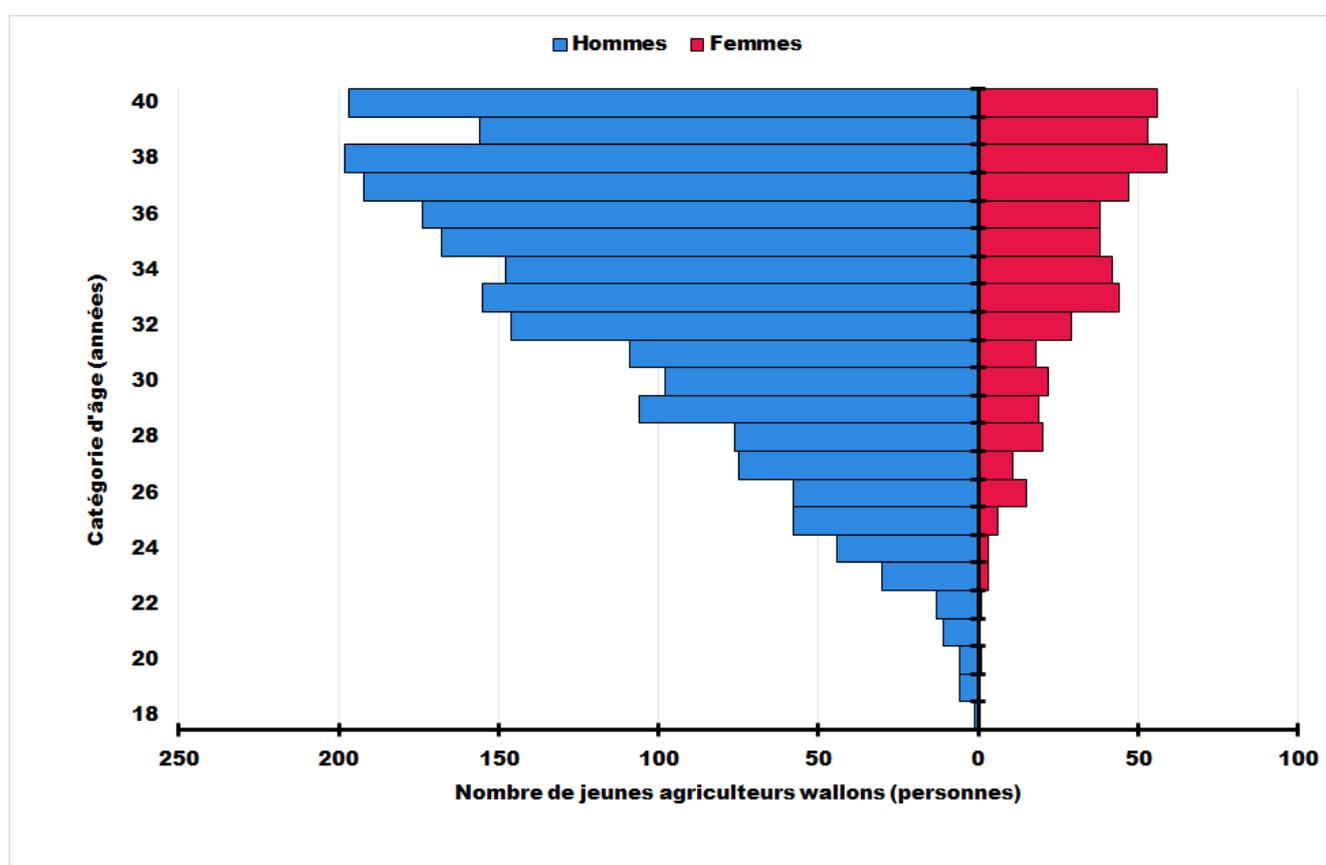
En 2023, en Wallonie, la population active en agriculture comprend 2 739 jeunes, représentant 17,2 % des agriculteurs. Parmi ces jeunes, moins d'un cinquième sont des femmes.

- Les jeunes s'installent en moyenne à 26 ans

L'âge moyen de ces jeunes agriculteurs est de 33,7 ans alors que l'âge moyen de l'ensemble des agriculteurs est de 55 ans.

L'âge moyen d'installation est de 26,4 ans pour ces jeunes actifs. Les femmes s'installent en moyenne 3 ans plus tard que les hommes. Le besoin de garantir un revenu fixe au sein du ménage par un travail à l'extérieur, une tendance culturelle à transmettre l'exploitation au fils plutôt qu'à la fille ou une volonté d'émancipation via le travail à l'extérieur de l'exploitation agricole etc. peuvent être des facteurs expliquant ce phénomène.

Pyramide des âges des jeunes agriculteurs wallons en 2023



EAW_Sources : OPW_SPW ARNE

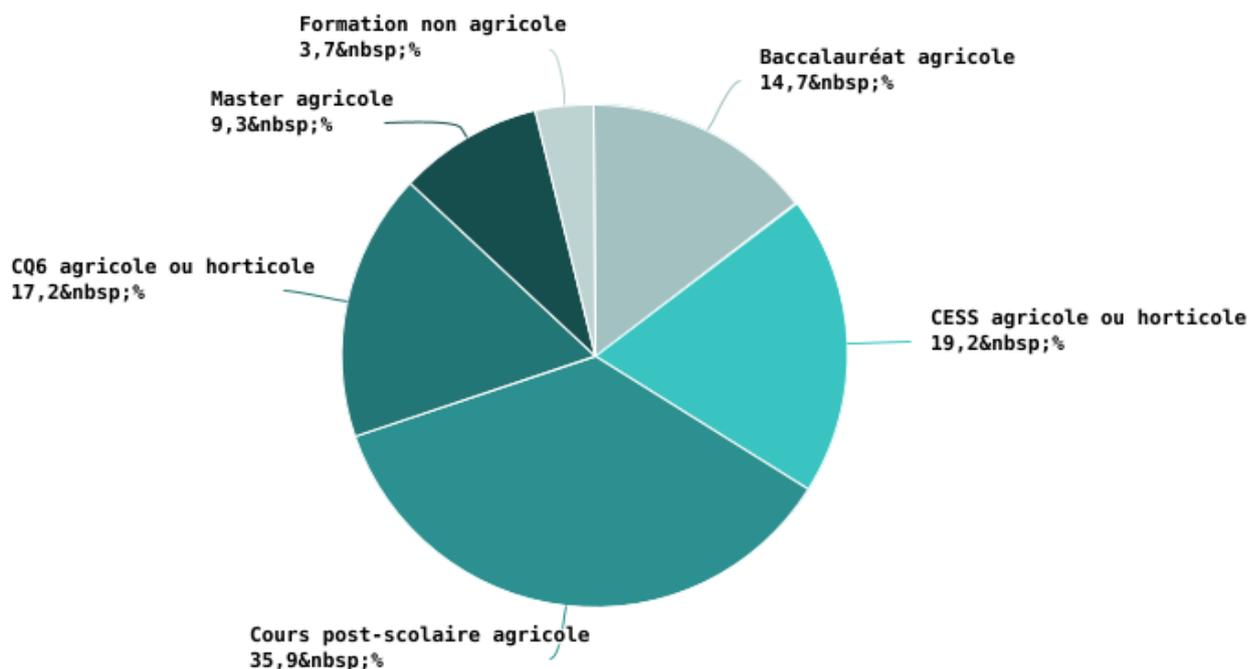
© SPW - 2024

- 6,5 % des jeunes agriculteurs déclarent avoir suivi une formation agricole ou horticole

Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir suivi de formation spécifique pour s'installer en agriculture, il y a pourtant une qualification nécessaire afin de pouvoir bénéficier d'aides à l'installation ou d'une aide complémentaire au revenu (1^{er} pilier de la PAC). Différents types de formations permettent d'acquérir ces compétences : l'enseignement de plein exercice (baccalauréat, master, CESS ou CQ6) ou les formations postsecondaires.

Au sein des jeunes agriculteurs, un peu moins de 70 % déclarent avoir suivi une formation. 60 % d'entre eux affirment s'être formé via l'enseignement de plein exercice : 24 % via une formation supérieure de type master ou bachelier et 36 % via une formation secondaire qualifiante. Les formations postsecondaires ont été suivies par 36 % des jeunes agriculteurs. Les femmes suivent plus de formation post scolaire que leurs homologues masculins.

Répartitions des jeunes agriculteurs wallons selon leur niveau de formation en 2023



EAW_Sources : OPW_SPW ARNE

© SPW - 2024

- 79 % des jeunes agriculteurs exercent leur métier en activité principale

Une large majorité des jeunes agriculteurs, soit 79 %, exercent leur métier en activité principale, que ce soit en tant qu'indépendant à titre principal ou, dans une moindre mesure, en tant que conjoint-aidant. En ce qui concerne les femmes, il ressort qu'une proportion inférieure (65 %) exerce cette profession en activité principale.

La Wallonie compte 20,7 % d'exploitations gérées par au moins un jeune agriculteur

En 2023, il y a un total de 2 492 exploitations agricoles et horticoles impliquant au moins un jeune, ce qui représente 20,7 % des exploitations wallonnes.

Les jeunes agriculteurs travaillent majoritairement en association dans les exploitations qu'ils gèrent, ce qui représente 53 % des cas, contre à 29 % pour l'ensemble des exploitations

wallonnes. Parmi les exploitations occupant un jeune agriculteur, 40 % sont co-gérées par des jeunes avec des agriculteurs âgés de 41 à 65 ans, 5 % en collaboration avec d'autres jeunes agriculteurs, et 8 % avec des personnes de plus de 65 ans. L'association paraît principalement motivée par des raisons de transmission plutôt que par une tendance générationnelle. La gestion en association est particulièrement courante (70 %) dans les exploitations spécialisées en bovins laitiers ou combinant bovins laitiers et viandeux.

- En 2023, 88 % des exploitations gérées par des jeunes sont dites professionnelles

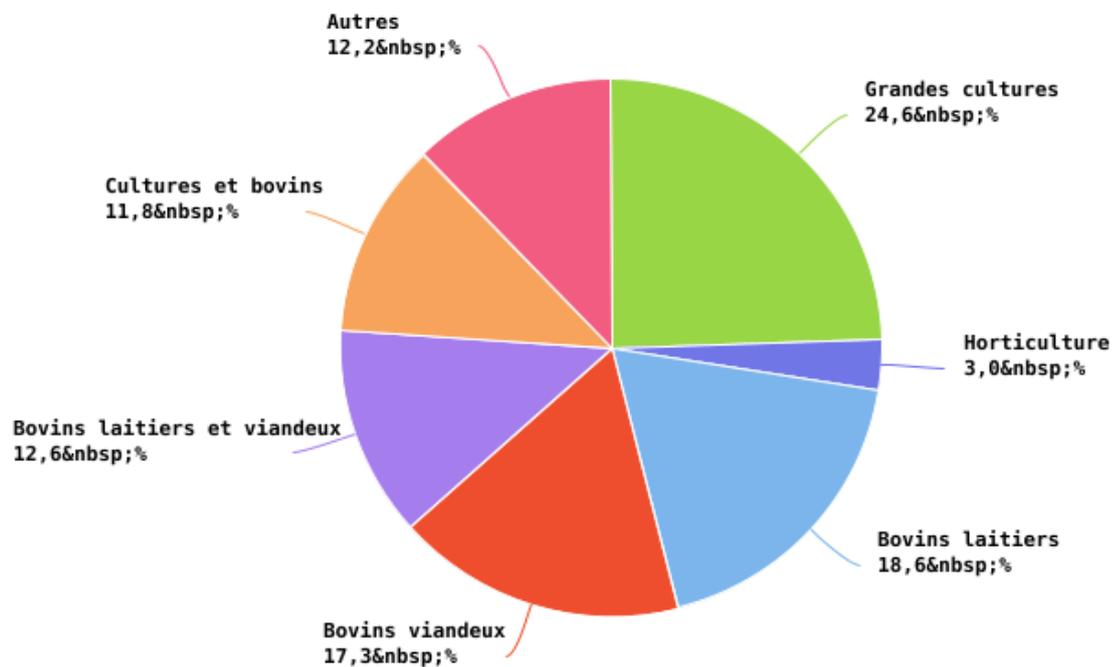
Pour classer les exploitations selon leur dimension économique, nous nous basons sur les productions brutes standards [PBS]. Les exploitations ayant moins de 25 000 € de PBS sont considérées comme n'ayant pas une dimension professionnelle.

Une large majorité (88 %) des exploitations gérées par des jeunes ont une dimension économique dite professionnelle, cette proportion est supérieure à l'ensemble des exploitations agricoles wallonne.

En 2023, la distribution de ces exploitations dans les différentes orientations technico-économiques [OTE] est très hétérogène. Les exploitations spécialisées en bovins (laitiers, viandeux ou combinant laitiers et viandeux) prédominent et représentent, comme dans l'ensemble du secteur agricole : 49 % des exploitations professionnelles « jeunes ». L'exploitation spécialisée en grandes concerne une exploitation sur quatre.

Lors de l'examen de la place des jeunes et de leurs exploitations au sein de chaque OTE, il y a lieu de nuancer ces constats. L'exploitation spécialisée en grandes présente la plus faible proportion d'exploitations gérées par des jeunes (17 %). Cependant, ce secteur constitue le deuxième plus grand nombre d'exploitations dirigées par des jeunes agriculteurs (25 %), soulignant ainsi son importance majeure dans l'agriculture wallonne. A contrario, cette proportion est la plus importante dans l'exploitation spécialisée en horticulture et fruiticulture où les exploitations gérées par des jeunes représentent 32 % des exploitations spécialisées en horticulture alors que cette OTE n'est présente que 3 % des exploitations gérées par des jeunes, en raison du faible nombre d'exploitations dans cette OTE. En nombre absolu, il y a donc beaucoup plus de jeunes dans l'exploitation spécialisée en grandes que dans l'exploitation spécialisée en horticulture et fruiticulture. De plus, 30 % des exploitations spécialisées en bovins laitiers et 29 % des exploitations des « autres secteurs » impliquent au moins un jeune, démontrant ainsi leur engagement dans ce type de secteur.

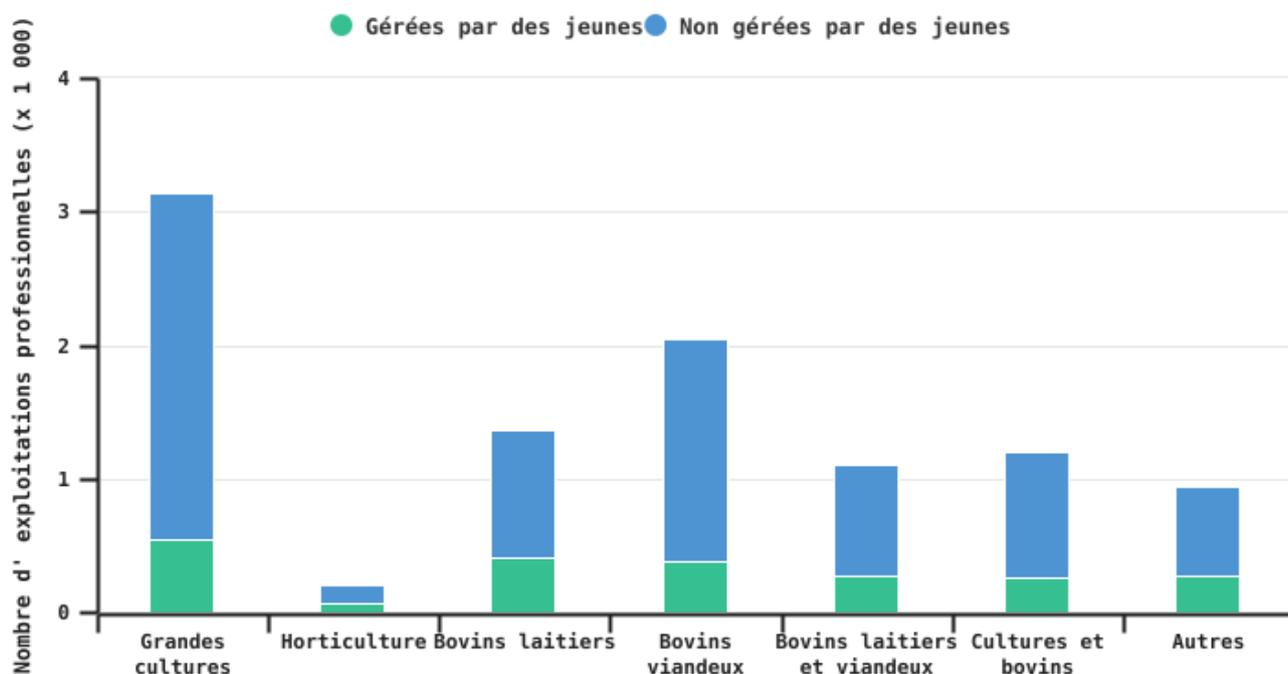
Répartition des exploitations professionnelles wallonnes avec des jeunes agriculteurs selon leur OTE en 2023



EAW_Sources : OPW_SPW ARNE

© SPW - 2024

Répartition des exploitations professionnelles wallonnes avec ou sans jeunes selon leur OTE en 2023



EAW_Sources : OPW_SPW ARNE

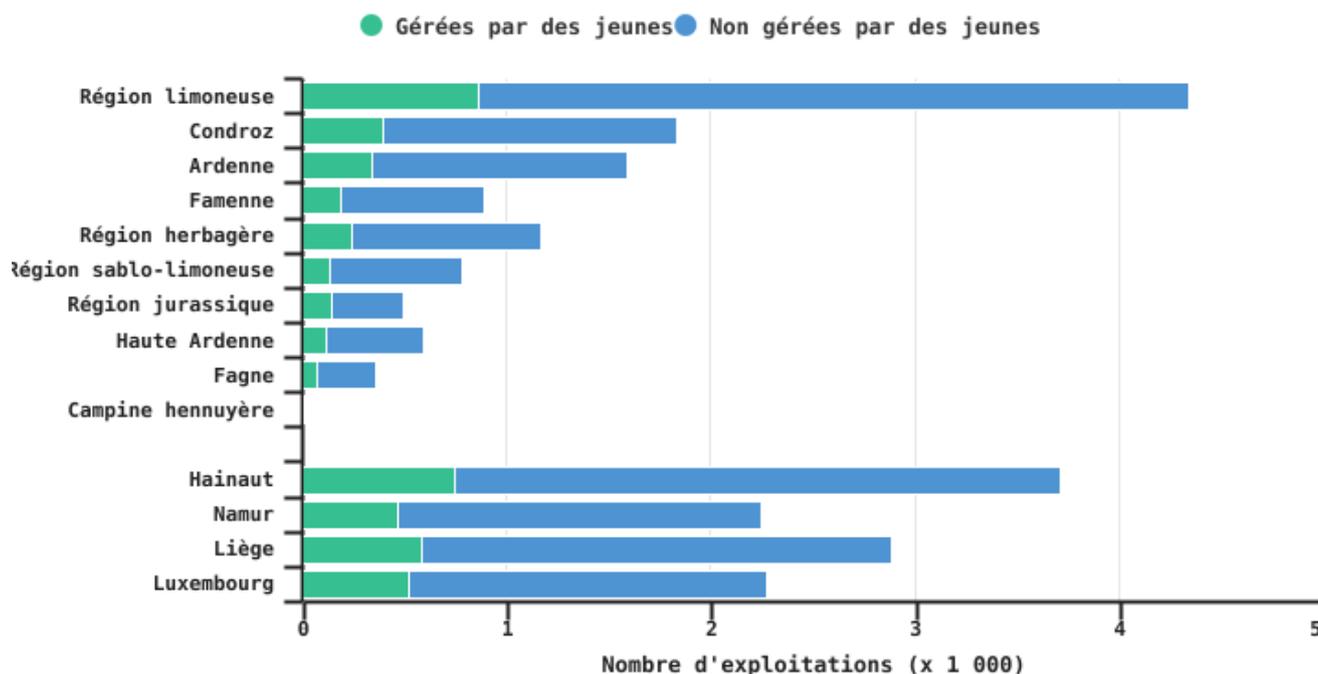
© SPW - 2024

- La région jurassique a la proportion la plus importante d'exploitations gérées par des jeunes

En 2023, 1 597 exploitations gérées par un jeune agriculteur se trouve en région limoneuse, au Condroz et en Ardenne, ce qui est en corrélation avec le nombre élevé d'exploitations situées dans ces régions. Toutefois, la proportion d'exploitations gérées par des jeunes est la plus faible en région sablo-limoneuse (21 %). Cette proportion est la plus importante dans la région jurassique, où les exploitations avec des jeunes représentent 42 % alors que cette région ne représente que 6 % de l'ensemble des exploitations avec des jeunes en raison du faible nombre d'exploitations dans cette région agricole.

En 2023, c'est dans la province du Hainaut que l'on retrouve le plus d'exploitations gérées par des jeunes. Viennent ensuite, par ordre d'importance les provinces de Liège (23 %), du Luxembourg (21 %), de Namur (19 %). C'est dans la province du Brabant Wallon qu'on en retrouve le moins (7 %). Si l'on compare à l'ensemble des exploitations, proportionnellement, il y a légèrement plus d'exploitations avec jeunes dans la province du Luxembourg, province où l'on retrouve la région jurassique.

Répartition des exploitations wallonnes avec ou sans jeunes selon leur localisation en 2023



EAW_Sources : OPW_SPW ARNE

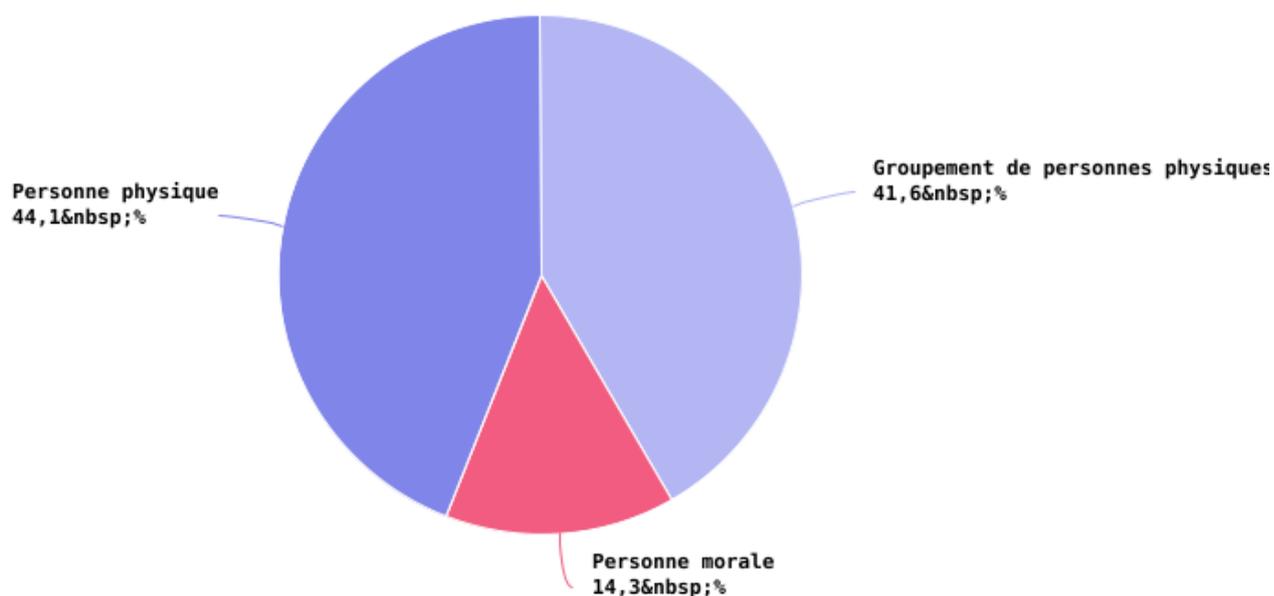
© SPW - 2024

- En 2023, 14,2 % des exploitations gérées par des jeunes ont choisi le statut « personne morale »

Les exploitations agricoles peuvent être classées selon 2 statuts juridiques principaux : personne physique et personne morale, c'est-à-dire en société.

En 2023, 14,2 % des exploitations gérées par des jeunes ont choisi le statut de « personne morale ». Parmi les 2 137 exploitations occupant des jeunes sous statut « personne physique », 1 040 sont des groupements (mari-épouse, père-fils, etc.).

Répartition des exploitations wallonnes avec des jeunes selon leur statut juridique en 2023



EAW_Sources : OPW_SPW ARNE

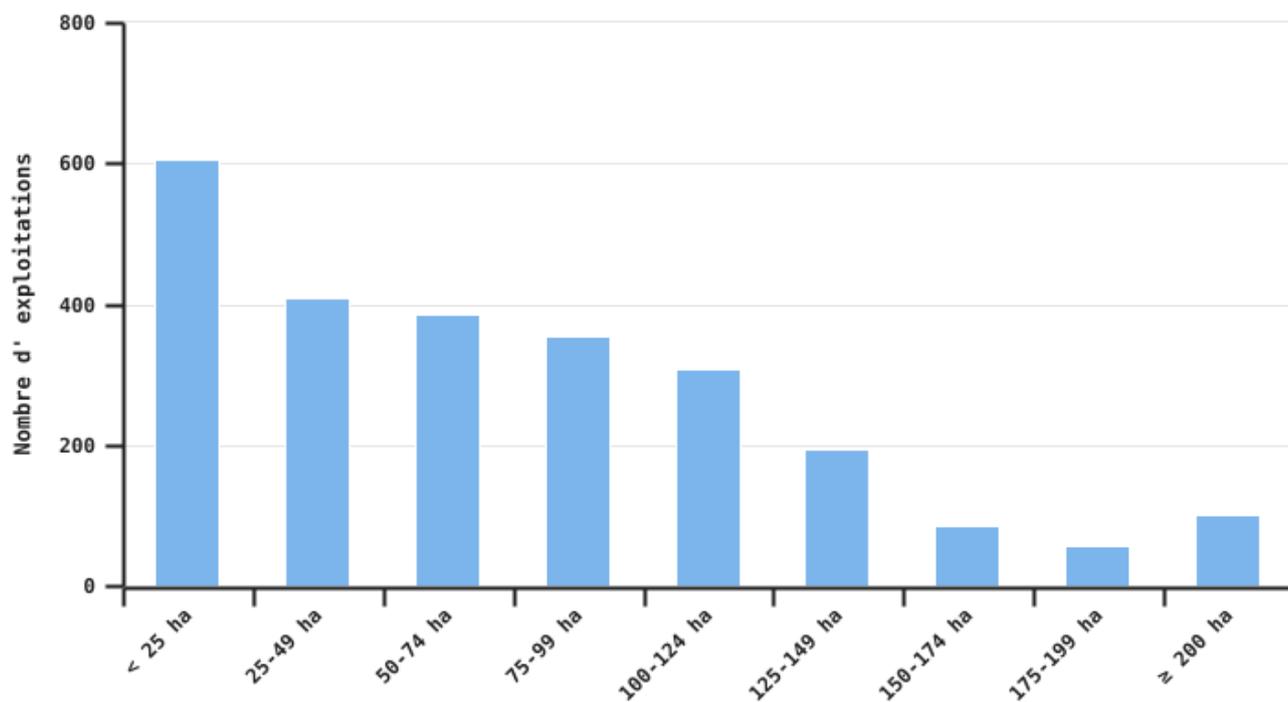
© SPW - 2024

- Les exploitations gérées par des jeunes ont une taille moyenne de 75,5 hectares

Les exploitations gérées par des jeunes exploitent 188 092 ha, soit 25 % de la superficie agricole utilisée [SAU] wallonne. Elles disposent d'une plus grande superficie moyenne (75,5 ha) que l'ensemble des exploitations wallonnes (59,1 ha). Si ce chiffre est supérieur à la moyenne wallonne, il doit être mis en lien avec la main-d'œuvre plus importante sur ces exploitations.

En Wallonie, 24 % des exploitations dirigées par de jeunes agriculteurs couvrent une superficie inférieure à 25 hectares. Pour les autres exploitations gérées par des jeunes, la répartition des exploitations est relativement homogène à travers les différentes catégories de taille. Les SAU moyennes les plus importantes sont gérées par les exploitations combinant bovins laitiers et viandeux. À l'exception du secteur horticole, où les exploitations dirigées par un jeune sont de taille plus réduite, les SAU moyennes des exploitations tenues par un jeune sont toujours plus élevées que la moyenne des SAU de leur OTE.

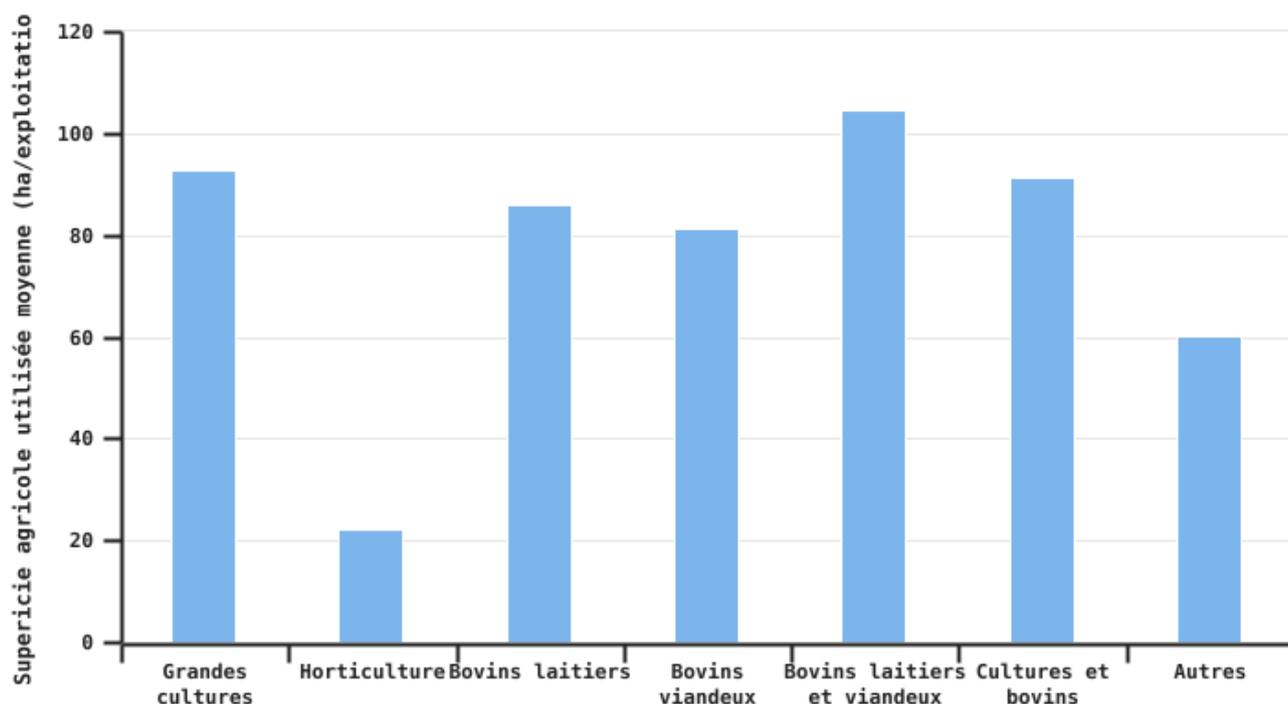
Répartition des exploitations wallonnes avec des jeunes selon leur taille en 2023



EAW_Sources : OPW_SPW ARNE

© SPW - 2024

Superficie agricole utilisée moyenne des exploitations professionnelles wallonnes avec des jeunes selon leur OTE en 2023



EAW_Sources : OPW_SPW ARNE

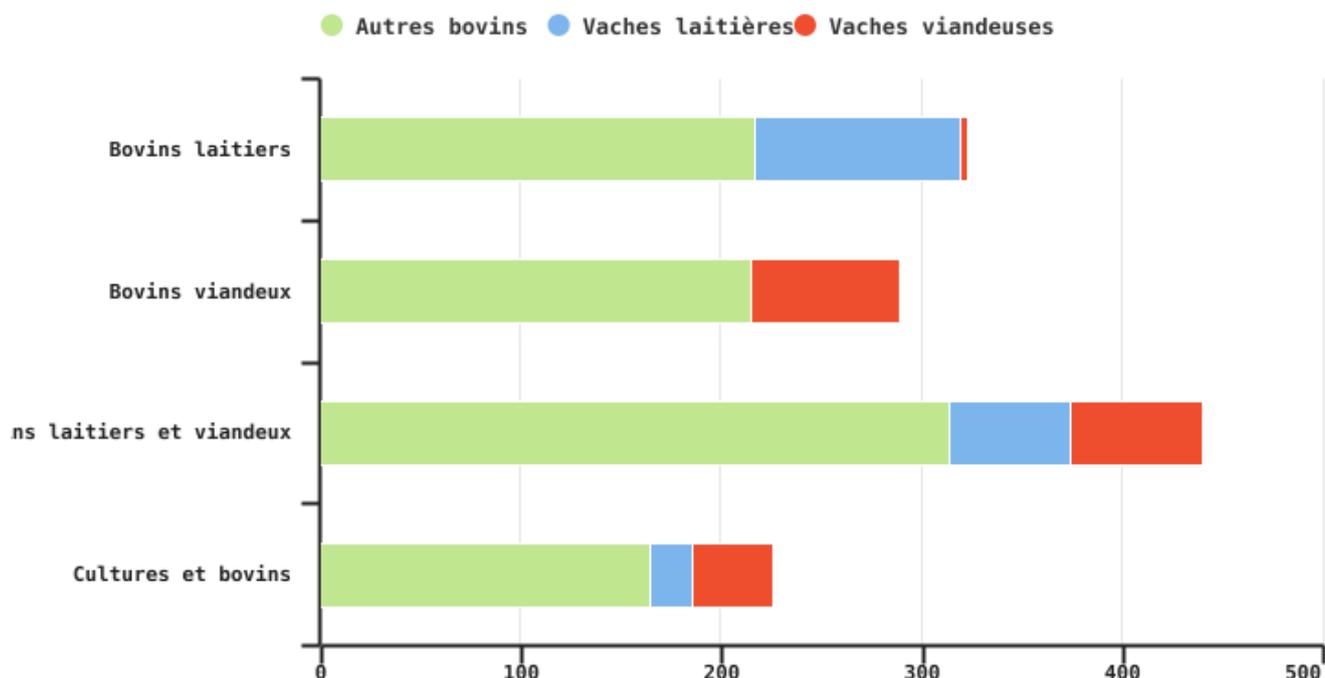
© SPW - 2024

- 57 % des exploitations gérées par des jeunes élèvent des bovins

Les exploitations gérées par des jeunes agriculteurs détiennent 33 % du cheptel bovin total, 38 % des vaches laitières et 29 % des vaches viandeuses. 90,7 % de ce cheptel se trouve dans les exploitations spécialisées en bovins et les exploitations de polyculture - herbivores

Comparativement à l'ensemble des exploitations spécialisées en bovins, les exploitations gérées par des jeunes détiennent en moyenne plus d'animaux, quel que soit la catégorie que la moyenne sur l'ensemble de la Wallonie.

Taille moyenne du cheptel bovin des exploitations professionnelles wallonnes avec des jeunes selon leur OTE en 2023



EAW_Sources : OPW_SPW ARNE

© SPW - 2024

Les exploitations avec jeunes perçoivent 29,5 % des aides de la PAC

Les aides spécifiques aux jeunes agriculteurs comprennent d'une part des aides à l'installation et d'autre part des aides complémentaires au revenu pour les jeunes agriculteurs. Ces dernières sont relatives aux 100 premiers hectares et octroyées pour les 5 années qui suivent leur installation et pour autant qu'ils répondent à la définition des jeunes agriculteurs. Par choix, nous avons également choisi de ne présenter que les aides du deuxième pilier liées à la surface soit les MAEC, Natura 2000, IZCNS et agriculture biologique.

En 2023, les exploitations occupant un jeune agriculteur bénéficiaire en moyenne d'aides pour un montant total de 34 140 €, ce qui représente 30 % des aides du premier pilier et 27,2 % des aides surfaciques du second pilier. Ces exploitations bénéficient de plus d'aides que la moyenne des exploitations wallonnes, ce qui s'explique par leur plus grande dimension en termes de SAU et de troupeau, ainsi que par l'aide complémentaire destinée aux jeunes.

Les aides complémentaires « jeunes » au niveau du premier pilier ont été sollicitées par 23,7 % des exploitations gérées par des jeunes agriculteurs pour un montant moyen de 9 543 €.

Pour information, 119 jeunes agriculteurs ont bénéficié d'aides à l'installation (Aide du second pilier non surfacique) à hauteur de 70 000 €, totalisant un montant de 8 330 000 €.

En savoir plus ?

Sources :

Organisme Payeur de Wallonie, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

